

SICAV de droit français

LAZARD ALPHA EURO SRI

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : MAZARS

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	11
4. Informations réglementaires	16
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	54
Information SFDR	55

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

OPC D'OPC

Néant.

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions R, I et T : L'affectation des sommes distribuables est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

Action IC : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

OBJECTIF DE GESTION

Action R, Action I, Action IC et Action T :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE REFERENCE

Action R, Action I, Action IC et Action T :

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

Investir dans les grandes entreprises de la zone euro qui réalisent la meilleure performance économique sur longue période, en privilégiant celles dont l'évaluation boursière sous-estime cette performance.

La performance économique de l'entreprise est sa capacité à mettre en œuvre le capital qu'elle utilise (fonds propres et dettes) à un taux de rendement supérieur à son coût. La part de capital appartenant aux actionnaires ainsi investie doit être valorisée sur longue période en fonction de cette performance économique tout en subissant les fluctuations du marché actions à court terme.

L'investissement du capital de l'entreprise à un taux de rentabilité supérieur à son coût reflète sa performance économique. La performance boursière sur longue période vient témoigner de cette performance. La stratégie mise en œuvre dans la Sicav repose donc sur :

Une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité ;

- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique. La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance.
- La construction d'un portefeuille concentré sur 30-50 titres à l'intérieur de la zone euro, sans contraintes géographiques ni sectorielles.

La recherche du meilleur couple performance économique/évaluation de l'entreprise pourra conduire à des divergences fortes entre la performance de la Sicav, sa composition sectorielle et/ou géographique et celles de la classe d'actif sous-jacente que sont les grandes capitalisations de la zone euro.

Analyse ESG et sélection

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinents par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

Les notations ESG sont directement intégrées au modèle de valorisation financière par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ.

L'univers de départ est réparti en 3 zones de notation :

- 80% des sociétés de la zone Euro
- 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro
- 10% de sociétés de petites capitalisations

Cette note ESG est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur chaque zone (Euro, Europe ex-euro et petites capitalisations).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

- En actions négociées sur les marchés de l'Union Européenne à hauteur de 90% minimum, dont 80% minimum sont négociées sur les marchés de la zone euro ;
- En actions négociées hors de marchés de l'Union Européenne à hauteur de 10% maximum ;
- En actions de petites capitalisations à hauteur de 10% maximum.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

- Instruments monétaires à hauteur de 10% maximum.

OPC :

OPCVM monétaires de droit français, FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

Néant.

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion (notamment droits ou bons de souscription).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 5% de l'actif net.

5. Dépôts :

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces :

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

▪ Risque lié à la capitalisation

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'Administration de la Sicav **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913) en date du 15/02/2022 a, suite à une position recommandation de l'AMF, pris acte de la modification de la rédaction relative à la commission de surperformance dans le prospectus.

➤ **Date d'effet : 18/03/2022.**

Il a été décidé pour la Sicav **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913) :

- L'insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- La suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- L'acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts/ou en actions et ou en montant (*le cas échéant*).

➤ **Date d'effet : 16/06/2022.**

Changements à venir :

Le DICI de la Sicav **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913), est passé au DIC PRIIPS (*Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products*) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Le Conseil d'Administration de la Sicav **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913), en date du 3 janvier 2023 a décidé la création d'une nouvelle catégorie d'action qui sera réservée à Banca Generali SpA (Action « PVC G EUR », code ISIN : FR001400F011).

➤ **Date d'effet : 24/01/2023.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de Mandats	Liste des mandats et fonctions
Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	3	▪ Président Directeur Général des Sicav : ○ Lazard Alpha Euro SRI ○ Lazard Alpha Europe ▪ Administrateur de la Sicav : ○ Lazard Equity SRI
Mme Marie-Andrée Puig <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	4	▪ Directeur Général et Administrateur de la Sicav : ○ Norden Small ▪ Administrateur des Sicav : ○ Lazard Alpha Euro SRI ○ Lazard Japon ○ Norden SRI
M. Pascal Ferrand <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	3	▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav : ○ Norden Small ▪ Administrateur dans les Sicav : ○ Lazard Alpha Euro SRI ○ Lazard Patrimoine USD
M. Julien-Pierre Nouen <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	2	Administrateur des Sicav : ○ Lazard Alpha Euro SRI ○ Norden Family

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- ❖ La performance de la part I (FR0010828913) sur la période est de -6,23%.
- ❖ La performance de la part IC (FR0011744663) sur la période est de -6,65%.
- ❖ La performance de la part T (FR0013305976) sur la période est de -6,59%.
- ❖ La performance de la part R (FR0010830240) sur la période est de -7,31%
- ❖ La performance de l'indice sur la période est de : -12,31%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

La croissance mondiale s'est essoufflée en 2022, sur fond de forte inflation. Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 %, soit un taux inférieur de moitié à celui observé en 2021 pendant le rebond consécutif à la pandémie. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières ont accentué les tensions inflationnistes préexistantes. Le choc énergétique a toutefois été moins violent qu'anticipé en Europe et certains des facteurs qui avaient alimenté la hausse des prix ont commencé à s'inverser. Les prix de l'énergie sont repartis à la baisse et la résorption des problèmes d'approvisionnement a permis un ralentissement de l'inflation des biens. En revanche, l'inflation des services est demeurée élevée et les marchés du travail globalement tendus, posant le risque que l'inflation s'installe à un niveau durablement supérieur à l'objectif des banques centrales. Les hausses de taux massives déjà réalisées seront-elles suffisantes pour ramener l'inflation à 2% ? Combien de temps l'activité peut-elle résister ?

Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +1,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. 4,5 millions d'emplois ont été créés en 2022, permettant une baisse du taux de chômage de 3,9% à 3,5%. Le salaire horaire a augmenté de +5,0% au cours des douze derniers mois. L'inflation a accéléré au premier semestre avant de ralentir au second, pour atteindre +7,1% sur un an en novembre 2022.

La Fed a augmenté son taux directeur de +425 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,25%-4,50%, avec la séquence suivante : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre et +50 points de base en décembre. En mai 2022, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, le PIB a augmenté de +2,3% entre le T3 2021 et le T3 2022. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,3% en Allemagne, +1,0% en France, +2,6% en Italie et +4,4% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 7,0% à 6,5%. L'inflation a nettement accéléré pour atteindre +9,2% sur un an en décembre 2022. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de +250 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre et +50 points de base en décembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 2,00%, le taux de refinancement de 0% à 2,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 2,75%.

En mars 2022, la BCE a annoncé la fin de son programme d'urgence (PEPP) et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre de son programme d'achats d'actifs (APP). En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP. En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de début mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à la fin du T2 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, le PIB a augmenté de +3,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté à 5,7%. L'inflation est restée modérée à +1,8% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 20 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. La Commission nationale de la santé a annoncé la levée de la plupart des restrictions sanitaires en décembre 2022.

Marchés

2022 fut une annus horribilis sur les marchés, avec des performances très mauvaises sur la quasi-totalité des classes d'actifs.

Les marchés actions ont lourdement chuté en 2022. L'indice MSCI World en dollar a perdu 19,8%, sa pire année depuis 2008. Le S&P 500 en dollar a baissé de -19,4%, l'Eurostoxx en euro de -14,4%, le Topix en yen de -5,1% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de -22,4%. Au sein des marchés actions, les valeurs cycliques ont mieux résisté que les valeurs de croissance.

Au premier trimestre, la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières ont causé une forte baisse des marchés.

Au deuxième trimestre, la baisse s'est amplifiée, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Au troisième trimestre, les marchés actions ont tenté un rebond, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux lors de leur réunion annuelle à Jackson Hole, en août 2022, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et provoqué une rechute.

Au quatrième trimestre, les marchés actions ont enregistré une forte hausse. L'essentiel du rebond s'est fait aux mois d'octobre et novembre, les investisseurs anticipant à nouveau une inflexion des politiques monétaires ainsi qu'un rebond de la croissance chinoise. Le mouvement s'est inversé en décembre, à la suite du discours très dur de la BCE.

Les marchés obligataires ont également souffert en 2022. Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,51% à 3,87%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a terminé l'année au plus haut à 2,57%, contre un niveau de -0,18% fin 2021.

Les spreads de crédit des émetteurs privés européens se sont nettement écartés sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premiers sont passés de 98 à 159 points de base et les seconds de 331 à 498 points de base.

La remontée des taux d'intérêt et l'écartement des spreads ont provoqué des performances négatives sur tous les segments. Dans la zone euro, les obligations d'Etat ont baissé de -18,2%, les obligations investment grade de -13,9%, les obligations high yield de -11,2% et les obligations subordonnées financières de 13,0%. Les obligations de l'Etat américain à échéance 10 ans ont baissé de 14,9%.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -5,8% contre le dollar et de -4,6% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,3% contre yen et de +5,2% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de +8,7% en 2022. Le prix du baril de Brent est passé de 77 dollars à 85 dollars avec un pic à 128 dollars début mars.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice (du 31 décembre 2021 au 30 décembre 2022), Lazard Alpha Euro SRI (part I) enregistre une performance de -6,23% tandis que son indice de référence, l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis, recule de 12,31%, soit une surperformance de 608 points de base.

Au premier trimestre 2022, le fonds (Part I) surperforme son indice de référence 228 points de base (-6,66% vs -8,94%). On gardera en mémoire le mois de janvier 2022 comme un point de retournement du marché obligataire et un changement de paradigme des banques centrales. Bien avant que la Fed confirme son biais haussier, fin janvier, le 10 ans américain a commencé la tendance haussière dès le début du mois. En effet, le rendement du T-bond passe de 1,51% à 1,77%, entraînant à sa suite les taux longs européens, malgré les dénégations de la BCE. Par ailleurs, ce mois est marqué aussi par une accalmie sur le front des prix du gaz en Europe, mais sur accélération du prix du baril de pétrole qui passe de \$77 à \$89. Suite à ces différents retournements, Le marché réagit violemment avec une rotation thématique en défaveur des valeurs de croissance puis s'estompe légèrement en fin de mois. Ce contexte profite pleinement au fond et s'adjudge la quatrième meilleure performance relative de son histoire, terminant en hausse de 0,97% (Part I) là où l'indice baisse de 3,74%, soit 471 points de base de surperformance. Il souffre des baisses de Dassault Systèmes, Worldline et Continental, mais bénéficie de son exposition banque et automobile ainsi que d'une bonne sélection dans la santé. Renault, Intesa Sanpaolo, Orange, Société Générale, Holcim et Bayer AG sont les meilleurs contributeurs sur le mois. Le marché poursuit la tendance haussière dès le début de février avec une tension des taux longs aux Etats-Unis comme en Europe, ce qui affecte les valeurs de croissance. En Ukraine, le début des opérations militaires et des sanctions internationales qui se sont ensuivies a mis un brutal coup d'arrêt à ce mouvement. Non seulement, le marché a fortement reculé, pour terminer le mois en baisse de 5,18%, mais aussi le comportement s'est totalement inversé par rapport aux premières semaines de 2021, les valeurs cycliques et bancaires étant particulièrement attaquées tandis que les valeurs de croissance tiraient mieux leur épingle du jeu. Le fonds, porté les très bonnes publications des valeurs le composant – citons JDE Peets, Reckitt Benckiser, Worldline, AstraZeneca, Carrefour ou encore Société Générale ou Renault – a atteint un pic de surperformance le 23 février avant de souffrir du très fort mouvement de rotation de la fin du mois et de terminer février à -5,64% (Part I). Si les bons résultats ont permis d'amortir le choc, le fonds souffre malgré tout de son exposition automobile et banques, notamment Renault, Société Générale et Alstom, sanctionnés pour leur exposition (modérée) à la Russie, mais aussi Michelin, ING, Daimler Truck ou BNP. Outre les valeurs précitées, le fonds bénéficie tout de même aussi de la surperformance d'Orange, ENI, et Dassault Systèmes. Pendant que la crainte d'un ralentissement économiques aux événements en Ukraine fait baisser les taux longs en fin de mois, le mois de mars est une toute autre histoire : les renforcements des signaux inflationnistes bouscule le marché obligataire, propulsant une remontée des rendements obligataires fulgurante et même historique. Le T-Bond 10 ans passe de 1,8% à 2,3%, le Bund de 0% à 0,55%. Le pétrole connaît un choc violent, s'approchant brièvement des 140 dollars avant de retomber à 105. Le gaz et l'électricité en Europe bondissent eux aussi à des niveaux inédits mais redescendent brutalement également. Les marchés actions, quant à eux, résistent aux mauvaises nouvelles, mais adoptent un comportement particulièrement défensif qui pénalise la performance du portefeuille. L'Eurostoxx baisse de 0,24% et le fonds de 1,98% (part IC). Il est particulièrement pénalisé par son exposition à l'automobile, aux biens industriels et aux matières premières, tandis que la santé, l'absence de utilities et la distribution jouent favorablement. Aperam, Renault, Worldline, Continental, JDE Peets et Reckitt-Benckiser contribuent négativement, tandis que Bayer, AstraZeneca, Carrefour et Axa surperforment.

Au second trimestre, le fonds (Part I) surperforme son indice de référence de 230 points de base (-8,25% vs -10,55%). Les prix des matières premières énergétiques et agricoles se sont stabilisées à des niveaux élevés mais ont cessé de monter durant le mois d'avril. Cela n'a pas empêché l'inflation de continuer d'accélérer, parfois de manière spectaculaire dans certains pays. Les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique ont continué de raffermir leur discours, tandis que la poursuite d'une politique zéro-covid en Chine qui semble éternelle continue de perturber les chaînes d'approvisionnement, stimulant encore l'environnement inflationniste, en même temps qu'elle fait craindre un ralentissement durable de l'Empire du Milieu. Le T-Bond américain et le Bund allemand clôturent le mois à des niveaux de rendements les plus élevés de ces trois dernières années, 2,93% et 0,93% respectivement. Le dollar se raffermi très fortement, passant de 1,12 à 1,06 contre euro. Globalement, les premières publications trimestrielles des entreprises sont très bonnes en Europe. Le fonds (Part I) surperforme le marché de 154 points de base. Il souffre de l'absence de utilities mais bénéficie de l'exposition à la santé, aux soins personnels et aux matériaux de construction. Individuellement, STMicroelectronics, Aperam et Banco Santander contribuent négativement, tandis que Reckitt Benckiser, AkzoNobel, Holcim Ltd, JDE Peets, AstraZeneca et Orange surperforment. Tandis que les taux continuaient de se tendre rapidement durant le mois de mai, la BCE a adopté un ton de plus en plus ferme, accélérant encore la tendance en Europe, plus qu'aux Etats-Unis. Tant et si bien que le dollar a stoppé sa hausse et termine le mois à 1,07\$/€. Sur le front de l'énergie, les tensions sur les prix restent très fortes. S'il y a une accalmie toute relative sur le marché du gaz en Europe, force est de constater que le gaz américain, lui, a fini par décoller, de même que l'électricité européenne et le pétrole qui poursuivent leur hausse régulière et atteignent de nouveaux plus hauts annuels. Malgré cet environnement plutôt menaçant, accompagné de plusieurs « profit-warnings » retentissants aux Etats-Unis, le marché résiste et parvient à se hisser en territoire positif, à +0,41%.

Le fonds, quant à lui, surperforme très notablement, à +2,66% (Part I). Pénalisé par les médias et les biens de consommation, en particulier Publicis, et malgré la baisse de Carrefour, Dassault Systèmes et EssilorLuxottica, il bénéficie pleinement de l'automobile, des biens industriels et de la banque. Les plus gros contributeurs positifs sur le mois sont Alstom, Société Générale, Daimler Truck, BNP Paribas, Continental et Renault. Le mois de juin a été caractérisé par deux phases de marché très différentes, et presque opposées. La première quinzaine a été marquée par une très forte tension sur les taux longs européens, sous l'effet des craintes d'inflation qui s'accéléraient. Le 10 ans français s'est approché des 2,40%, un niveau qui aurait presque été inimaginable il y a quelques mois encore, le Bund allemand atteignant lui 1,76%. Mais dans la deuxième partie du mois, avec les inquiétudes sur les pénuries de gaz à venir en Europe, ce sont les craintes de récession qui ont prédominé. Les taux longs ont alors très fortement rebaisé et l'Euro a lui-même fléchi jusqu'à 1,04\$. Les marchés actions reculent et du fait de cette rotation soudaine, le fonds sous-performe notablement avec une performance de -10,48% (Part I) contre un indice à -9,38%. Le portefeuille est pénalisé par son exposition aux ressources de base et à la technologie, particulièrement par Aperam, AkzoNobel, STMicroelectronics et Saint-Gobain. Il bénéficie en revanche des titres qui semblent offrir une bonne résistance à la conjoncture comme AstraZeneca, Reckitt Benkiser, JDE Peets, Orange ou encore Sampo.

Au troisième trimestre, le fonds (Part I) surperforme son indice de référence de 70 points de base (-3,74% vs -4,43%). Malgré la persistance de tensions géopolitiques, l'accentuation des craintes de rationnement énergétique en Europe et l'écartement du spread BTP-Bund, le marché actions rebondit en juillet. Certaines entreprises signalent des difficultés à faire face au niveau d'inflation actuel (Direct Line, Coverstro, Schindler, Volvo, SEB) ou aux perturbations logistiques (Stora Enso, Airbus, Chr. Hansen). Le marché s'interroge sur la capacité des banques centrales à tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Les valeurs de croissance surperforment. Les financières et les télécoms sont délaissées. Dans le secteur des services aux collectivités, certains titres baissent fortement (Uniper, Fortum). A l'inverse, le retail, l'immobilier, les valeurs industrielles surperforment. Le fonds sous performe. Il pâtit de la sur exposition aux secteurs de la banque (KBC, Santander) et des télécommunications (Orange, Deutsche Telekom). Il bénéficie en revanche de la surpondération du secteur automobile (Renault, Stellantis), ainsi que des rebonds de Wordline, STM, Aperam ou encore Publicis. Après un mois de juillet quelque peu euphorique pour les actions, le marché a renoué en août avec la double angoisse des hausses de taux portées par l'inflation et des perspectives de ralentissement en Europe liées à la crise énergétique, le tout complété par une économie chinoise en dents de scie. La hausse effrénée du dollar, positive pour la majorité des entreprises européennes, inquiète par ailleurs : elle n'est pas sans impact sur l'inflation importée et met la BCE sous pression. Dans ce contexte, l'indice baisse de 5,02% sur le mois. Le fonds, quant à lui, surperforme notablement, à -4,04% (Part I). Il souffre d'une sélection négative dans la santé ainsi que des baisses des valeurs cycliques comme Continental, Aperam, ou encore Michelin. Il bénéficie en revanche de son exposition à la banque et d'une bonne sélection en biens de consommation. Nommément, les meilleurs contributeurs sur le mois sont JDE Peets, Sampo, Axa, BBVA, SoGé, Orange et ENI. En septembre les marchés sont pénalisés par les craintes d'un ralentissement de l'activité économique après les hausses de taux de plusieurs Banques Centrales (Fed +75 bp, BoE +50 bp et BCE +75 bp) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. En zone euro, l'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre après +9.1% en août. L'Euro s'est de nouveau déprécié face au dollar. Les nouvelles sur le front politique sont marquées par l'annexion de quatre régions ukrainiennes par la Russie, l'arrivée en tête des scrutins italiens du parti Fratelli d'Italia et le vote par la Conseil Européen d'un plafonnement à 180€/MWh des revenus pour les producteurs d'électricité. Côté entreprises, Porsche AG est introduit à la Bourse de Francfort et devient la troisième plus grande IPO de l'histoire en Europe. L'indice Eurostoxx cède 6,23%. Le fonds (Part I) surperforme (+32 bp), bénéficiant essentiellement d'un effet allocation positif dans la banque.

Au dernier trimestre, le fonds (Part I) surperforme son indice de référence de 108 points de base (13,75% vs 12,67%). Alors que les mois d'août et septembre avaient été marqués par l'accélération de l'inflation induisant une forte remontée des taux longs, ainsi que par la poursuite de la crise énergétique en Europe d'un côté et de la politique délétaire zéro-covid en Chine de l'autre, c'est le soulagement sur tous ces fronts qui a prévalu en octobre. Porté par des publications de résultats plutôt bonnes dans l'ensemble, souvent assorties de révisions en hausse en dépit des incertitudes, le marché s'adjudge une forte hausse sur le mois : +7,98%. Le fonds (Part I), quant à lui, surperforme très notablement puisqu'il progresse de 9,82% sur la période. Bien que pénalisé par sa sous-exposition aux biens industriels, il bénéficie en revanche d'une bonne sélection en automobile, bien de consommation, santé et énergie. Dassault Systèmes, JDE Peets et STMicroelectronics sont les principaux détracteurs de la performance d'octobre, tandis qu'Alstom, ENI, Daimler Truck, Publicis, Carrefour, Société Générale et BBVA sont les meilleurs contributeurs. Le très fort rebond d'octobre des marchés Actions se poursuit et s'amplifie en novembre, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et des matières premières en général, de la détente des taux longs ainsi que des publications de résultats trimestriels, globalement plutôt satisfaisantes et parfois assorties de révisions en hausse. Dans ce contexte l'Eurostoxx progresse de 8,09% et le fonds sous-performe légèrement, à +7,80% (Part I). Le portefeuille souffre de sa sélection en valeurs technologiques et de sa sous-exposition aux biens de consommation, mais profite de ses choix en biens industriels, automobile et chimie. JDE Peets, vendu sur la période, sous-performe, de même que Carrefour, Geberit et Worldline. A l'inverse, Alstom, Daimler Truck, Aperam et STMicroelectronics rebondissent et contribuent positivement à la performance de novembre.

À l'enthousiasme des mois d'octobre et novembre sur les marchés actions a succédé une certaine nervosité en décembre sous l'influence du discours assez ferme de la Banque Centrale Européenne qui a, entre autres, induit une remontée spectaculaire des taux d'intérêt en Europe, le rendement du Bund-10 ans étant passé de 1,81% à 2,56% en un seul mois, atteignant ainsi le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans. Le dollar poursuit aussi sa décrue, passant de 1,03\$/€ à 1,07\$/€. La baisse des prix de l'énergie en Europe ne parvient pas à freiner celle des marchés actions ; l'Eurostoxx perd 3,47% sur le mois. Le fonds (Part I) sous-performe légèrement, à -3,90%. Il est pénalisé par la santé est les biens industriels, mais bénéficie d'une bonne allocation en banques et d'une bonne sélection en matériaux de construction. Worldline, Renault, Bayer AG, AkzoNobel et Alstom sous-performent, tandis que KBC, Saint-Gobain, Sampo et BBVA contribuent positivement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	171 627 905,31	169 915 089,25
TOTALENERGIES SE	27 095 191,40	34 688 689,00
KBC GROUPE	27 163 779,00	7 130 465,00
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	6 349 208,11	26 737 661,91
ASTRAZENECA PLC	13 094 578,57	19 478 750,04
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	26 183 096,50	4 939 306,00
RENAULT SA	13 720 380,00	15 134 547,00
STELLANTIS NV	6 037 880,00	22 040 610,00
VINCI SA	23 623 105,50	3 700 559,50
JDE PEET'S BV	4 603 184,50	22 354 569,11

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 61,129 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 58,7624 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 58,7624 et 61,129 Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ.

L'univers de départ est réparti en 3 zones de notation :

- 80% des sociétés de la zone Euro
- 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro
- 10% de sociétés de petites capitalisations

Cette note ESG est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur chaque zone (Euro, Europe ex-euro et petites capitalisations).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion, https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 95,08%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD ALPHA EURO SRI relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

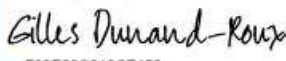
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...
04 avril 2023

Gilles DUNAND-ROUX



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

04 avril 2023

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	791 579 483,67	814 620 355,62
Actions et valeurs assimilées	789 483 831,87	814 248 670,22
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	789 483 831,87	814 248 670,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 095 651,80	371 685,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 095 651,80	371 685,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	258 205,05	209 749,09
Opérations de change à terme de devises		
Autres	258 205,05	209 749,09
COMPTES FINANCIERS	450 004,62	414 439,02
Liquidités	450 004,62	414 439,02
TOTAL DE L'ACTIF	792 287 693,34	815 244 543,73

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	757 181 951,76	778 084 095,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 741 765,20	25 880 791,22
Résultat de l'exercice (a,b)	16 085 616,20	10 251 131,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	790 009 333,16	814 216 017,86
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 278 360,18	1 028 525,87
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 278 360,18	1 028 525,87
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	792 287 693,34	815 244 543,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	26 517 003,24	19 580 475,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	26 517 003,24	19 580 475,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 006,09	2 949,13
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 006,09	2 949,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	26 514 997,15	19 577 526,68
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 188 890,78	8 791 775,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	16 326 106,37	10 785 751,48
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-240 490,17	-534 619,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	16 085 616,20	10 251 131,59

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to market, sur la base de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN) à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\frac{\text{x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Action « I » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « IC » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « R » : 1,980% TTC (Taux maximum) Action « T » : 0,980% TTC (Taux maximum)	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions I, IC, R et T : 0,020% Taux maximum	
Commissions de mouvement TTC : (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions, obligations, titres de créances, change	De 0 à 0,20% TTC
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat
Commission de surperformance (Actions I, IC, R et T)	Actif net	15% de la surperformance annuelle au-dessus de l'indicateur de référence	

Surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/01/2018.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/12/2022.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	814 216 017,86	571 043 233,56
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	415 849 771,84	401 722 042,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-380 350 777,59	-300 226 400,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	41 250 239,81	56 544 669,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 465 975,38	-26 041 300,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-4 475 124,88	-4 004 392,47
Différences de change	-21 483,00	1 729 706,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-90 319 441,87	102 662 707,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 911 458,63	71 407 983,24
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-71 407 983,24	31 254 724,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 326 106,37	10 785 751,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	790 009 333,16	814 216 017,86

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							450 004,62	0,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	450 004,62	0,06								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	19 405 539,52	2,46	18 965 342,35	2,40				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	258 205,05
TOTAL DES CRÉANCES		258 205,05
DETTES		
	Rachats à payer	268 933,94
	Frais de gestion fixe	842 882,33
	Frais de gestion variable	1 166 543,91
TOTAL DES DETTES		2 278 360,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 020 155,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Actions souscrites durant l'exercice	561 225,889	300 958 347,28
Actions rachetées durant l'exercice	-596 362,861	-313 243 632,57
Solde net des souscriptions/rachats	-35 136,972	-12 285 285,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 122 132,307	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	8 115,200	3 556 376,47
Actions rachetées durant l'exercice	-3 353,212	-1 374 558,60
Solde net des souscriptions/rachats	4 761,988	2 181 817,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 973,438	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Actions souscrites durant l'exercice	201 224,900	93 059 534,11
Actions rachetées durant l'exercice	-105 382,123	-47 889 422,48
Solde net des souscriptions/rachats	95 842,777	45 170 111,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	322 395,583	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Actions souscrites durant l'exercice	57 914,217	18 275 513,98
Actions rachetées durant l'exercice	-56 524,653	-17 843 163,94
Solde net des souscriptions/rachats	1 389,564	432 350,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	143 466,147	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 966 239,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	410 716,89
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	197 285,66
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	83 229,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	35 340,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,42
Frais de gestion variables acquis	4 737,61
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 531 145,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	243 087,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	54 171,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	441 732,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	180 144,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,41
Frais de gestion variables acquis	41 058,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 095 651,80
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	2 095 651,80
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 095 651,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	16 085 616,20	10 251 131,59
Total	16 085 616,20	10 251 131,59

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 428 097,96	8 975 473,95
Total	13 428 097,96	8 975 473,95

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	154 083,95	98 782,75
Total	154 083,95	98 782,75

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 654 209,47	504 231,49
Total	1 654 209,47	504 231,49

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	849 224,82	672 643,40
Total	849 224,82	672 643,40

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 741 765,20	25 880 791,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	16 741 765,20	25 880 791,22

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	12 432 571,23	20 544 908,17
Total	12 432 571,23	20 544 908,17

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	183 399,13	227 432,51
Total	183 399,13	227 432,51

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 153 753,01	3 565 468,89
Total	3 153 753,01	3 565 468,89

	30/12/2022	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	972 041,83	1 542 981,65
Total	972 041,83	1 542 981,65

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	573 733 095,62	613 407 248,40	571 043 233,56	814 216 017,86	790 009 333,16
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I en EUR					
Actif net	493 197 083,43	536 638 491,34	489 306 890,18	646 535 160,34	587 878 680,74
Nombre de titres	1 272 578,186	1 122 556,995	1 071 111,443	1 157 269,279	1 122 132,307
Valeur liquidative unitaire	387,55	478,05	456,82	558,67	523,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,56	-2,17	-7,04	17,75	11,07
Capitalisation unitaire sur résultat	8,12	11,28	4,63	7,75	11,96
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC en EUR					
Actif net	1 393 290,92	2 242 969,82	4 378 147,74	7 157 998,61	8 644 323,17
Nombre de titres	4 548,371	5 936,085	12 125,337	16 211,450	20 973,438
Valeur liquidative unitaire	306,32	377,85	361,07	441,53	412,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,14	-1,71	-5,56	14,02	8,74
Capitalisation unitaire sur résultat	6,42	8,91	3,66	6,09	7,34
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R en EUR					
Actif net	45 396 389,81	45 248 222,64	41 633 240,88	111 960 755,06	147 680 150,87
Nombre de titres	128 504,032	104 882,460	102 002,685	226 552,806	322 395,583
Valeur liquidative unitaire	353,26	431,41	408,15	494,19	458,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,63	-1,96	-6,31	15,73	9,78
Capitalisation unitaire sur résultat	3,29	6,25	0,49	2,22	5,13

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T en EUR					
Actif net	33 746 331,46	29 277 564,60	35 724 954,76	48 562 103,85	45 806 178,38
Nombre de titres	142 317,570	100 098,946	127 818,287	142 076,583	143 466,147
Valeur liquidative unitaire	237,11	292,48	279,49	341,80	319,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,87	-1,32	-4,31	10,86	6,77
Capitalisation unitaire sur résultat	5,21	6,90	2,83	4,73	5,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER	EUR	410 000	19 813 250,00	2,51
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	240 000	20 011 200,00	2,53
CONTINENTAL AG	EUR	350 000	19 593 000,00	2,48
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	660 000	19 103 700,00	2,42
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 050 000	19 569 900,00	2,48
SAP SE	EUR	205 000	19 759 950,00	2,50
SIEMENS AG-REG	EUR	155 000	20 094 200,00	2,54
TOTAL ALLEMAGNE			137 945 200,00	17,46
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	350 000	19 694 500,00	2,48
KBC GROUPE	EUR	340 000	20 427 200,00	2,59
TOTAL BELGIQUE			40 121 700,00	5,07
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	3 600 000	20 282 400,00	2,57
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	7 300 000	20 458 250,00	2,59
TOTAL ESPAGNE			40 740 650,00	5,16
FINLANDE				
SAMPO OYJ A	EUR	400 000	19 528 000,00	2,48
TOTAL FINLANDE			19 528 000,00	2,48
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	150 000	19 860 000,00	2,52
ALSTOM	EUR	850 000	19 397 000,00	2,46
AXA	EUR	760 000	19 801 800,00	2,51
BNP PARIBAS	EUR	380 000	20 235 000,00	2,56
CARREFOUR	EUR	1 250 000	19 550 000,00	2,47
DASSAULT SYST.	EUR	580 000	19 427 100,00	2,46
ESSILORLUXOTTICA	EUR	110 000	18 612 000,00	2,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	30 000	20 397 000,00	2,59
MICHELIN (CGDE)	EUR	760 000	19 748 600,00	2,50
ORANGE	EUR	2 150 000	19 954 150,00	2,52
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	330 000	19 608 600,00	2,48
RENAULT SA	EUR	620 000	19 390 500,00	2,45
SAINT-GOBAIN	EUR	440 000	20 086 000,00	2,54
SANOFI	EUR	230 000	20 663 200,00	2,62
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	150 000	19 608 000,00	2,49
SOCIETE GENERALE SA	EUR	850 000	19 958 000,00	2,52
TOTALENERGIES SE	EUR	350 000	20 527 500,00	2,60
VINCI SA	EUR	215 000	20 057 350,00	2,54
WORLDLINE SA	EUR	520 000	18 995 600,00	2,40
TOTAL FRANCE			375 877 400,00	47,58
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	230 000	19 375 200,00	2,45
TOTAL IRLANDE			19 375 200,00	2,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ENI SPA	EUR	1 500 000	19 929 000,00	2,52
INTESA SANPAOLO	EUR	9 700 000	20 156 600,00	2,55
TOTAL ITALIE			40 085 600,00	5,07
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	670 000	19 758 300,00	2,50
TOTAL LUXEMBOURG			19 758 300,00	2,50
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	310 000	19 393 600,00	2,46
ASML HOLDING NV	EUR	38 000	19 144 400,00	2,42
TOTAL PAYS-BAS			38 538 000,00	4,88
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	150 000	18 965 342,35	2,40
TOTAL ROYAUME-UNI			18 965 342,35	2,40
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	44 000	19 405 539,52	2,46
STMICROELECTRONICS NV	EUR	580 000	19 142 900,00	2,42
TOTAL SUISSE			38 548 439,52	4,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			789 483 831,87	99,93
TOTAL Actions et valeurs assimilées			789 483 831,87	99,93
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	1 060	2 095 651,80	0,27
TOTAL FRANCE			2 095 651,80	0,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 095 651,80	0,27
TOTAL Organismes de placement collectif			2 095 651,80	0,27
Créances			258 205,05	0,03
Dettes			-2 278 360,18	-0,29
Comptes financiers			450 004,62	0,06
Actif net			790 009 333,16	100,00

Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	1 122 132,307	523,89
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	EUR	322 395,583	458,07
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	EUR	143 466,147	319,28
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	EUR	20 973,438	412,15

LAZARD ALPHA EURO SRI
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
519 071 906 R.C.S. PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

16 085 616,20 € somme distribuable afférente au résultat
16 741 765,20 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

- 1) Somme distribuable afférente au résultat**
16 085 616,20 € au capital social conformément à l'article 27 des statuts de la société
- 2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes**
16 741 765,20 € capitalisation.

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD ALPHA EURO SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500XYCV50WQMIVV64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

☒ ☐ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 73,68% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

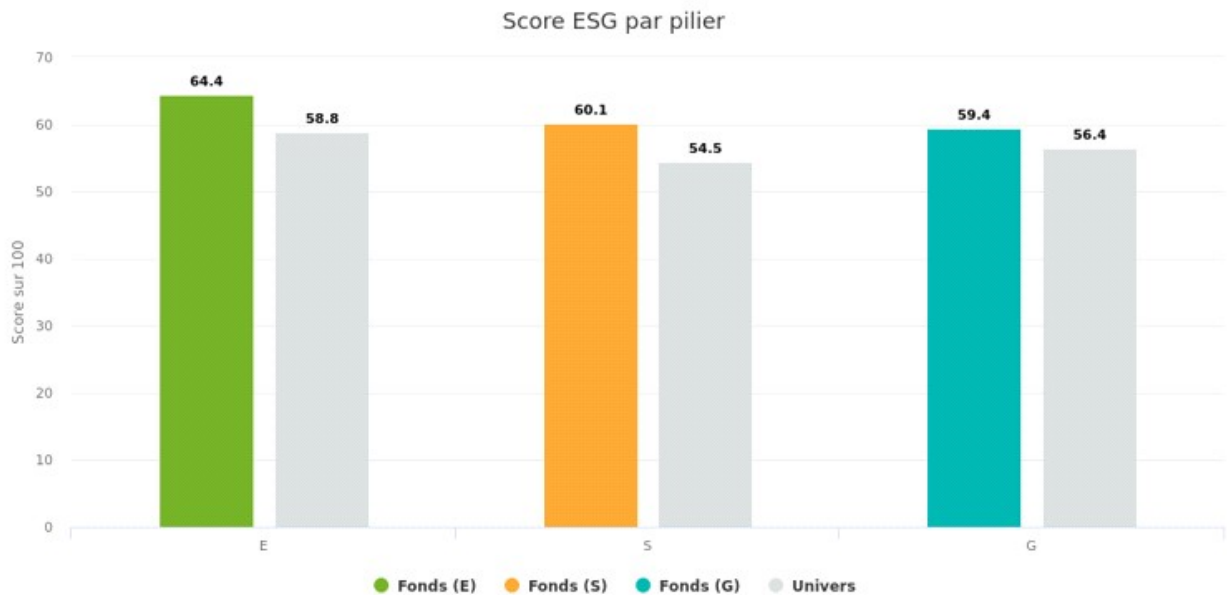
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

80% des sociétés de la zone Euro + 10% des sociétés de la zone Europe ex-Euro + 10% de sociétés de petites capitalisations



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-

dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	16,51%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	22,45%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	53,16%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	39,17%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	2,47%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	7,04%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	15,77%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	42,96%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE)

2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. ASML HOLDING N.V.	Industrie manufacturière	2,67%	Pays-Bas
2. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Industrie manufacturière	2,67%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

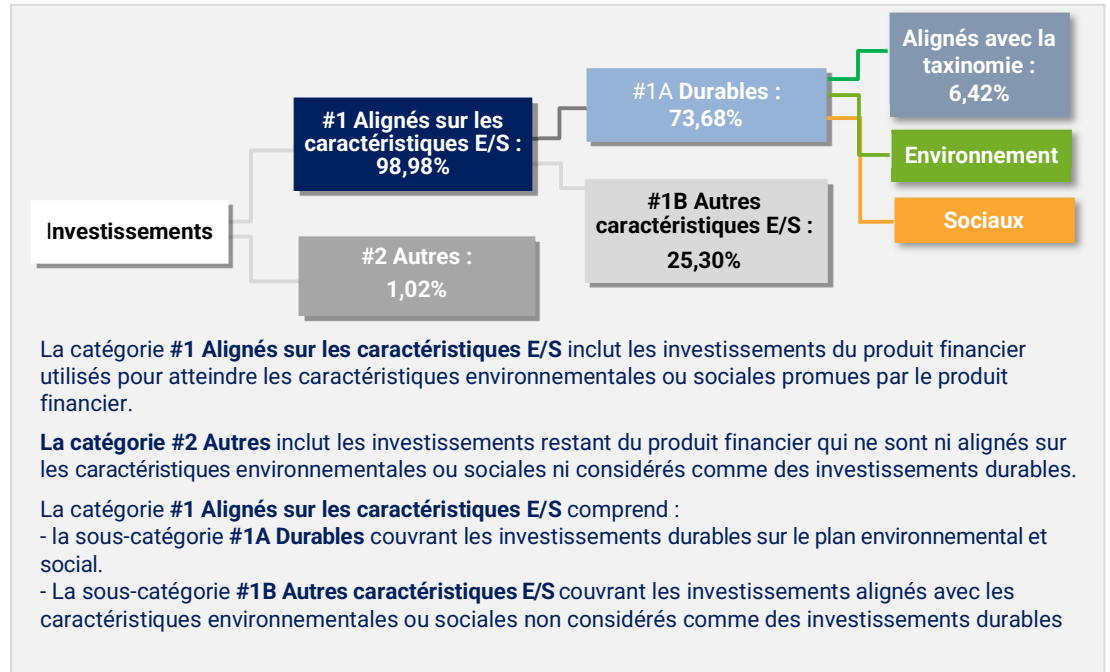
01/01/2022 au
30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
3. AXA SA	Activités financières et d'assurance	2,64%	France
4. BNP PARIBAS SA	Activités financières et d'assurance	2,62%	France
5. SANOFI SA	Industrie manufacturière	2,57%	France
6. SOCIETE GENERALE SA	Activités financières et d'assurance	2,55%	France
7. SAP SE	Information et communication	2,55%	Allemagne
8. DEUTSCHE TELEKOM AG	Information et communication	2,54%	Allemagne
9. BANCO SANTANDER, S.A.	Activités financières et d'assurance	2,54%	Espagne
10. SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT	Industrie manufacturière	2,54%	Allemagne
11. PUBLICIS GROUPE SA	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,53%	France
12. BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, S.A.	Activités financières et d'assurance	2,52%	Espagne
13. ASTRAZENECA PLC	Industrie manufacturière	2,51%	Royaume-Uni
14. STMICROELECTRONICS NV	Industrie manufacturière	2,51%	Suisse
15. RENAULT SA	Industrie manufacturière	2,50%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

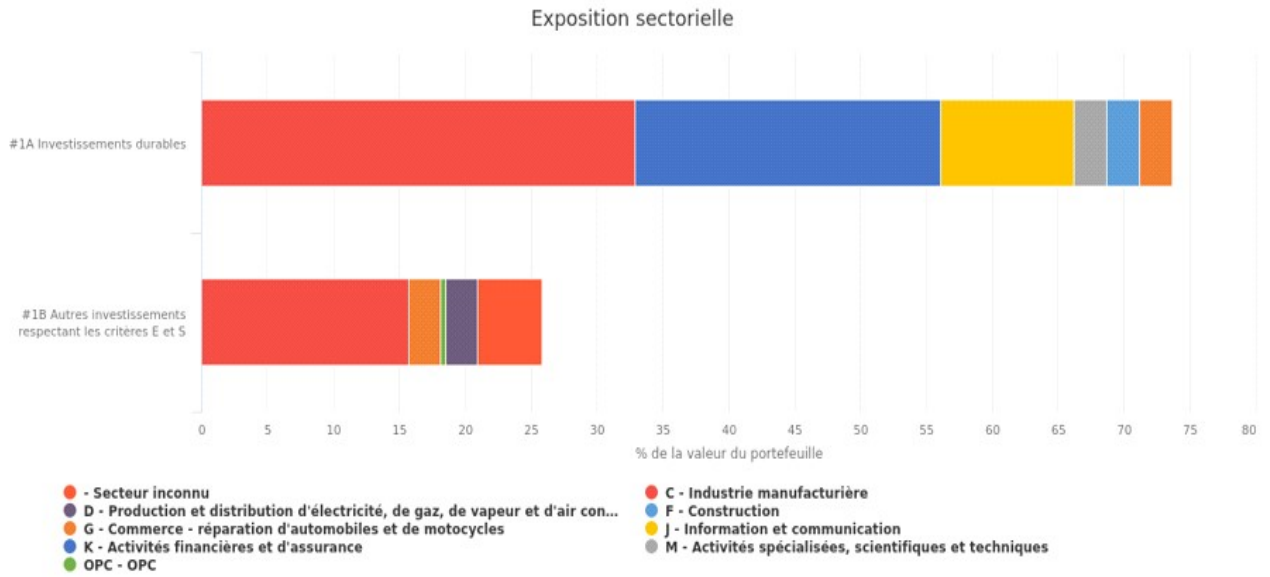


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	73,68%
Dont investissements durables E	71,06%
Dont investissements durables S	54,41%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 7,10% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● ***Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?***

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 71,00%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 54,41%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 1,02%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 98,98%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100), après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.